

# MAIRIE DE SAINT-YORRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 07/12/23  
Date d'affichage 07/12/23  
**Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 21**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaijnt présents :

M. KUCHNA Joseph  
M. NOCART Eddy  
Mme GRIMARD Eliane  
Mme BRUYERE Mireille  
Mme VERNIS Cécile  
M. CONIL Gaël

M. LABONNE Gérard  
Mme MOUBAMBA Stéphanie  
M. DESFEMMES Didier  
Mme COULON Sylvie  
Mme FERNANDEZ Maryline  
M. LEBON Thierry

Mme GUERRY Laure  
M. CORRE Patrice  
Mme METENIER Patricia  
M. MARCAUD Hugues  
Mme LAFARGE Audrey  
M. DEBOST Anthony

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RENÉ David a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey  
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia  
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Excusé :

M. BAUDON Julien

Absent :

M. DIFALLAH Azdine

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 18 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Didier DESFEMMES est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 2- Travaux en régie à la Base de Loisirs : refacturation à Vichy Communauté (annexe 1)

*Rapporteur /Eddy NOCART*

**Considérant** qu'à l'occasion du chantier de la Base de Loisirs, porté par Vichy Communauté, et qui s'est achevé mi 2023, des entreprises ont détérioré certains équipements du camping municipal La Gravière ou n'ont pas réalisé/finalisé des prestations prévues au marché,

**Considérant** que pour permettre au délégataire de la DSP d'ouvrir et exploiter dans les temps les équipements municipaux mis à disposition, les Services techniques municipaux ont dû intervenir en urgence plusieurs jours durant, en lieu et place de ces entreprises,

Il convient donc de refacturer à Vichy Communauté les heures réalisées par les Services Techniques Municipaux de la Ville de Saint-Yorre ainsi que les diverses fournitures, pour un montant total de 3 241,32 € (détails en annexe 1),

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2023

Application agréée F. Inquisite.com

99\_DE-003-210302642-20231219-DEL1856\_23-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** la refacturation susmentionnée à Vichy Communauté pour un montant total de 3 241,32 €,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents concernant cette opération.

**Vote POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 19 décembre 2023,

Le Maire,

  
Joseph KUCHNA



Le Secrétaire de séance,

Didier DESFEMMES



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2023

Application agréée F. bojaltra.com

98\_DE-003-210302642-20231219-DEL1656\_23-